



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 26 FÉVRIER 2018

Nombre de membres titulaires : 22	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 15	Nombre de votants : 17
Date de convocation : le 23 janvier 2018	

Délibération n° 2018-1-F

Objet : OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six février à 18 heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Présents :

Monsieur Émile SOUMBO, Sous-préfet de la Vienne.
Monsieur Olivier PICHOT, Payeur départemental.

Mesdames Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, Marie-Renée DESROSES, Pascale MOREAU, Lydie NOIRAULT, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Jean-Daniel BLUSSEAU, François BOCK, Dominique CLÉMENT, Abderrazak HALLOUMI, Gilles MORISSEAU, Benoît PRINÇAY, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE, membres du conseil d'administration.

Membre suppléant :

Madame Valérie DAUGE.

Pouvoirs :

Madame Séverine SAINT-PÉ a donné pouvoir à Monsieur Benoît PRINÇAY ; Monsieur Benoît COQUELET a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE, Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne ; Médecin Colonel Etienne LEROY ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ; membres titulaires: Capitaine Céline GABORIAUD, Lieutenant Pascal QUINQUENEAU.

Assistait également à la séance :

Monsieur Philippe MIS, adjoint au Maire de Châtelleraut.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1424-24 et suivants, et l'article L1612-1, alinéa 3 ;

Vu la délibération n°2017-6-C du conseil d'administration du SDIS de la Vienne en date du 30 novembre 2017.

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Madame la Présidente repris ci-après :

Conformément à l'article L1612-1, alinéa 3, du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente peut, avant le vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Préalablement, il convient que le conseil d'administration l'y ait autorisée en précisant le montant et l'affectation de ces crédits.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation du conseil d'administration n'est valable que jusqu'à l'adoption de celui-ci.

Par délibération en date du 30 novembre 2017, le conseil d'administration a autorisé l'ouverture des crédits pour l'exercice 2018 avant le vote du budget.

Concernant l'opération 00041 « Plateau technique Interventions d'urgence sur véhicules », aucun crédit n'a encore été ouvert. Néanmoins, lors des premiers travaux pour réaliser les fondations nécessaires à la construction du plateau pédagogique sur le site du centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne, à Valdivienne, une cavité a été découverte.

Par conséquent, des travaux supplémentaires de fouilles et de coulage de béton se sont avérés nécessaires et urgents. Ces travaux ne pouvaient être prévus et anticipés par le SDIS de la Vienne étant convenu qu'une étude géotechnique avait été réalisée le 16 octobre 2016 et n'avait détecté aucune cavité. Un marché complémentaire d'un montant de 13 022,99 € TTC devant être passé à cet effet, un certificat a été envoyé au payeur départemental afin qu'il puisse ouvrir les crédits.

En outre, il est nécessaire de signer les avenants ci-après aux marchés de travaux :

- Avenant en moins value d'un montant de 6 017,76 € TTC concernant la modification des exutoires de fumées et leurs mécanismes ;
- Avenant en plus value d'un montant de 9 812,76 € TTC concernant la modification des châssis de désenfumage et leurs mécanismes selon la demande du bureau de contrôle technique APAVE ;
- Avenant en plus value d'un montant de 8 296,56 € TTC correspondant à des travaux complémentaires de remblais ;
- Avenant en plus value d'un montant de 2 503,70 € TTC correspondant à la modification des hauteurs de longrines.

Aussi, Madame la Présidente demande au conseil d'administration de bien vouloir ouvrir des crédits budgétaires à hauteur de 27 619 euros sur cette opération en prenant les crédits nécessaires sur l'opération 00019 Entretien du patrimoine immobilier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote :

- « pour » : 17
- « contre » : -
- abstention : -

APPROUVE

L'ouverture de crédits budgétaire à hauteur de 27 619 euros sur cette opération en prenant les crédits nécessaires sur l'opération 00019 Entretien du patrimoine immobilier.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 26 février 2018.

La Présidente du conseil d'administration,



Madame Marie-Jeanne BELLAMY